

**CHAPITRE IV - LE PROGRAMME ÉLECTORAL DE L'UNION NATIONALE: "UN
INSTANT! ...POUR L'AVENIR D'UN QUÉBEC FORT!"**

L'UNION NATIONALE vient de se doter d'une doctrine claire et précise et d'un programme d'action, à la fois réaliste et audacieux, qui correspond aux aspirations profondes des Québécois.

Nous avons en main à compter de maintenant, le meilleur programme politique qu'un parti ne se soit jamais donné au Québec.

Militants de l'UNION NATIONALE, l'heure est venue de nous battre pour nos idées.

Je vous demande de propager ce programme politique réaliste et de nature à inspirer à tous les Québécois et à toutes les Québécoises le désir de travailler avec l'UNION NATIONALE à l'édification du Québec de demain.

Gabriel Loubier
Chef de l'Union nationale

UNION
NATIONALE
1973

POUR UNE VÉRITABLE SOCIÉTÉ DE PARTICIPATION

Au moment où l'on voit se multiplier les conflits, les divisions et s'installer l'incohérence dans presque tous les secteurs de la vie québécoise, l'UNION NATIONALE sera de nouveau l'instrument privilégié qui permettra au peuple du Québec de retrouver une pensée commune sur les choses essentielles et qui assurera le regroupement des forces vives de la nation.

Les partis politiques sont la base même de la démocratie. C'est pourquoi chaque individu a le devoir d'y prendre sa place, d'y confronter ses idées à celles des autres pour en arriver à créer une véritable société de participation.

N'ayant pas d'autre maître que le peuple dont elle est issue, ni d'autre inspiration que le devenir du Québec, l'UNION NATIONALE a cerné la situation présente, a déterminé les besoins à satisfaire et a identifié les problèmes et a trouvé leurs solutions.

L'UNION NATIONALE a des racines et des traditions qui lui enseignent ce que sont les aspirations profondes du peuple du Québec. Depuis quarante années, l'UNION NATIONALE a été un facteur important dans l'évolution du Québec. Et aujourd'hui son défi, c'est de travailler à l'édification du Québec de demain.

Depuis les cent jours de Paul Sauvé, notre peuple a vécu des années d'une exceptionnelle intensité. Il a caressé bien des espoirs et subi bien des frustrations. Il a connu de grandes réussites et aussi de douloureux échecs. Il en sortira sans doute avec une maturité accrue, une perception plus réaliste de la situation qui est la sienne en Amérique du Nord.

Il a l'instinct de ce qui est possible. Il reste attaché à sa culture. Il réprouve l'extrémisme sous toutes ses formes, de droite comme de gauche. Il cherche le progrès et non l'aventure. Il croit en l'évolution, non la révolution.

Ce que nous ont fait percevoir les enquêtes sociologiques, nous en avons eu la confirmation bien concrète lors de la tenue de plusieurs congrès régionaux. C'est là que nous sont apparus, dans toute leur acuité, les problèmes économiques du Québec. Nous avons pu constater sur place combien il serait vain de vouloir revitaliser les régions les plus démunies sans décentraliser d'abord les capitaux, le pouvoir, les centres de décision.

Tout au long de son programme l'UNION NATIONALE garde les mêmes fils conducteurs: concertation, régionalisation, décentralisation.

De tous les objectifs que nous poursuivons, le plus fondamental est sans aucun doute l'union des Québécois, la concertation des efforts, la mise en commun des idées, des expériences et des ressources au-delà de tout parti pris.

L'UNION NATIONALE vient de se doter d'une doctrine claire et précise et d'un programme d'action qui correspondent aux aspirations profondes des Québécois.

Nous avons en main, à compter de maintenant, le meilleur programme politique qu'un parti ne se soit jamais donné au Québec, parce qu'il colle à la réalité québécoise. Il est le fruit de l'analyse de la situation qui prévaut chez nous, des problèmes que nous rencontrons quotidiennement.

Les solutions que nous proposons reposent sur des valeurs fondamentales, sur des principes auxquels tiennent les militants de l'UNION NATIONALE et la grande majorité des Québécois:

- le respect de l'individu,
- la revalorisation du rôle de l'entreprise privée,
- l'affirmation du sens des responsabilités,
- la recherche de la justice et de la paix sociale,
- la promotion de notre identité nationale.

Je demande à tous les militants de l'UNION NATIONALE de propager ce programme politique à la fois réaliste et audacieux. Québécois et Québécoises, l'heure est venue de nous battre pour nos idées. Nous sommes l'avenir du Québec.

Cordial bonjour

LA POLITIQUE CONSTITUTIONNELLE

Situation

La politique constitutionnelle sous-tend la politique économique, sociale et culturelle de tout État. Elle en est la base, le fondement. Le règlement du problème constitutionnel est prioritaire.

Il y a au Canada deux sociétés distinctes, deux communautés culturelles, deux nations dont l'une a son principal foyer au Québec. Les besoins et les priorités des États ne peuvent être les mêmes. Si certains États penchent vers une centralisation, le Québec lui, tient à son autonomie.

Problèmes

Depuis 20 ans, subtilement et progressivement, Ottawa gruge nos libertés collectives en s'appropriant et nos pouvoirs et nos sources de revenus.

Le gouvernement central tente de réaliser graduellement la fusion des provinces en un tout, sans aucun respect pour les particularismes régionaux ou culturels, ni pour le pacte fédératif, ni surtout pour le Québec où les Canadiens français doivent se réaliser pleinement comme nation de culture française. On tente maintenant d'établir des normes et des priorités selon les désirs et les objectifs d'Ottawa.

Solutions

Il faut retourner aux sources et reconvoquer les partenaires. Les États constitutants, comme en 1867, doivent redéfinir ensemble un nouveau mode d'association à l'intérieur duquel ils jouiront d'une souveraineté complète dans les domaines de leur compétence.

À cette fin, un gouvernement de l'UNION NATIONALE s'engage dès la prise du pouvoir à prendre les initiatives suivantes:

1. Convocation d'une conférence constitutionnelle des États constitutants pour:
 - a) redéfinir un nouveau pacte qui tiendra compte des particularismes de chacun, de leurs besoins et de leurs priorités;
 - b) présenter ensemble au gouvernement central son nouveau mandat.
2. Présentation d'un projet de constitution nouvelle.
3. Établissement d'un Secrétariat inter-étatique.
4. Référendum, au Québec, sur la nouvelle constitution.

L'UNION NATIONALE s'engage à ne participer à aucune conférence fédérale-provinciale constitutionnelle tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu entente entre les États constitutants.

Voici, dans les grandes lignes, le projet de constitution que l'UNION NATIONALE proposera aux partenaires du Québec:

5. Le Canada: un pays fédéré, souverain, indépendant de tout autre pays et maître absolu de sa Constitution.

6. Choix par les États constituants du mode de nomination ou d'élection des sénateurs.
7. Établissement d'un véritable tribunal constitutionnel, dont les juges seront nommés par les États constituants.
8. Liberté totale pour les États constituants de déterminer eux-mêmes leur propre constitution interne; libre choix pour chacun de son régime présidentiel ou autre.
9. Juridiction exclusive du Québec dans les domaines suivants:
éducation, santé et sécurité sociale, communications (y compris câblodiffusion), affaires culturelles, établissement des priorités (notamment en matière de développement économique régional, aménagement du territoire, urbanisme, habitation, négociation et signatures d'accords internationaux dans les domaines qui sont de la compétence législative du Québec).
10. Un partage des sources de revenus correspondant aux pouvoirs législatifs de chacun des États constistituants.
11. Création d'une Commission de fiscalité, arbitre dans les questions monétaires.

En négociant de la manière indiquée, l'UNION NATIONALE se montre réaliste et autonomiste, sans tomber dans des extrêmes aussi condamnables l'un que l'autre à savoir:

1. l'acceptation inconditionnelle des dictats d'Ottawa ou l'unitarisme à tout prix;
2. la séparation inconditionnelle du Québec qui placerait le Québec dans une situation de faiblesse.

LE RÉGIME POLITIQUE QUÉBÉCOIS

A- Le régime présidentiel

Situation

Chaque province fédérée possède le pouvoir de modifier sa Constitution interne sans toutefois toucher «aux dispositions relatives à la charge du Lieutenant-Gouverneur, représentant de la Couronne et Chef de l'État. Ses titres le placent même, en théorie, au-dessus du Premier Ministre.

Le système actuel ne confère au Lieutenant-Gouverneur ni le prestige, ni les moyens d'action nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Au Québec, le fait pour le Lieutenant-Gouverneur d'être une émanation de la Couronne et d'être nommé par le Gouvernement Fédéral constitue un handicap.

Solutions

Il faut changer cette situation. Il faut instituer au Québec un régime présidentiel.

Voici donc les grandes lignes du programme de l'UNION NATIONALE:

1. Institution d'un régime présidentiel au Québec, par voie de référendum quant au modèle et aux étapes.
2. Élection du président au suffrage universel, directement par la population.
3. Pouvoirs véritables qui feront du Président, le Chef de l'État.
4. Élection d'un vice-président.
5. Un Premier Ministre, désigné par le Président et investi par l'Assemblée Nationale, comme chef de la vie parlementaire et de l'administration publique.

B- Les institutions administratives

Problèmes

Selon l'opinion courante, l'administration publique est beaucoup moins efficace que l'administration privée.

Dans le même esprit et pour beaucoup de contribuables, il y a trop de fonctionnaires inutiles qui pèchent soit par manque, soit par excès de zèle.

En fait, réformer l'administration c'est réaliser des économies pour fournir de meilleurs services.

Solutions

Trois types de mesures prioritaires doivent être prises pour assurer une gestion administrative plus efficace:

1. des mesures générales conçues en fonction d'une productivité accrue dans l'appareil administratif;
2. des mesures de décentralisation définies en fonction d'une grande efficacité et d'un meilleur service à la collectivité;
3. des mesures visant une meilleure coordination de l'activité gouvernementale.

L'UNION NATIONALE réalisera:

6. Suppression de certains programmes à rendement nul.
7. Diminution des coûts administratifs des programmes.
8. L'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.) sous la juridiction d'un vice-premier ministre à l'Économie.
9. Transformation du Conseil exécutif en un véritable organe de planification et de coordination.

C- Les institutions judiciaires

Problèmes

Le monde du droit et de l'administration de la justice du Québec traverse actuellement une crise de confiance sérieuse due non seulement à une évolution socio-politique extrêmement rapide mais aussi à une organisation judiciaire déficiente et coûteuse qui doit être complètement ré-évaluée.

Système judiciaire trop compliqué. Pour exemple, voici l'organisation actuelle des tribunaux de droit commun du Québec: la Cour d'Appel, la Cour Supérieure, la Cour Provinciale, la Cour de Bien-être social, la Cour des Sessions de la Paix, les cours municipales de Montréal, de Québec et des autres villes ou municipalités du Québec, un Tribunal des Juges de Paix, la Cour du Banc de la Reine (en appel), la Cour du Banc de la Reine (juridiction criminelle première instance).

Solutions

Il faut, dans le secteur de l'administration de la justice, créer des mécanismes de consultation, de participation et de contrôle. Une réorganisation des tribunaux s'impose également. Enfin, il faut protéger les droits fondamentaux des citoyens. Donc:

10. Liberté pour le Québec de réorganiser les tribunaux comme il l'entend.
11. Nomination de tous les juges par un Conseil de la magistrature.
12. Création d'une École de la Magistrature.
13. Régionalisation de l'administration de la justice pour une plus grande accessibilité.
14. Juridiction autonome pour les tribunaux administratifs.
15. Abolition des déboursés de Cour.
16. Mise sur pied de cliniques juridiques communautaires reconnues officiellement par l'État.
17. Cours de base en droit obligatoires au niveau du secondaire et des CEGEP.
18. Adoption d'une Charte des Droits de l'homme, garantissant les libertés civiles de chaque individu, les droits linguistiques et les droits de la famille et de l'enfant.
19. Égalité de l'homme et de la femme.

D- Le système électoral

Problèmes

Toute réforme électorale qui ne touche que la carte électorale demeure incomplète et risque de bénéficier de façon injuste au parti majoritaire.

Solutions

L'UNION NATIONALE s'engage à apporter une réforme électorale globale qui comporterait au moins trois éléments:

1. Des modifications à la loi électorale visant à faire des partis politiques des organisations franchement démocratiques.
2. Des modifications à la carte électorale dans le but de respecter le principe «un homme, un vote».
3. Des modifications au mode de scrutin en vue d'assurer une relation juste et équitable entre le nombre de votes et le

nombre de sièges obtenus par toute formation politique quelle qu'elle soit.

L'UNION NATIONALE préconise:

20. Présentation obligatoire du bilan financier annuel par chaque parti officiellement reconnu.
21. Modification du mode de scrutin en même temps que la carte électorale.
22. Système proportionnel dans le mode de scrutin.

LES MUNICIPALITÉS ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Situation et problèmes

Le problème numéro 1 des municipalités du Québec est un problème de finance. Les municipalités font face à des responsabilités croissantes en matière de voirie municipale, d'habitation, de transport en commun, de police, etc. Cependant, la base de leur revenu est peu élastique et dépend encore trop de l'impôt foncier.

L'autre problème majeur relève du regroupement et de l'application des politiques du ministère des Affaires municipales sur ce plan. Le conflit entre les municipalités et le ministère résulte de la décision d'imposer des unités de regroupement et de forcer l'intégration des municipalités. Le second conflit origine dans la décision du gouvernement libéral d'abolir graduellement les pouvoirs des Conseils de comté et de faire disparaître ces derniers.

Solutions

L'UNION NATIONALE croit au pouvoir démocratique municipal fort et s'engage à assurer aux municipalités des revenus suffisants qui leur permettraient de rencontrer leurs responsabilités. Voici donc les grandes lignes de son programme:

1. Abolition de l'impôt foncier scolaire sur les résidences et dépendances.
2. Création d'un Fonds de crédit municipal qui offrira des prêts à long terme à un taux d'intérêt inférieur à 3% au taux moyen des obligations du Québec.
3. Intérêts non imposables sur les obligations émises par les municipalités.
4. Retrait de la Loi 276 sur le regroupement des municipalités.

5. Création d'unités de planification, en vue de favoriser la coopération intermunicipale et subventions appropriées.
6. Mise à jour et renforcement de la structure légale des Conseils de comté et attribution de pouvoirs plus amples.
7. Les cités et villes, dans les comtés ruraux et semi-ruraux, membres des Conseils de comtés.
8. Rôle assigné aux conseils de comté dans la planification des travaux de voirie rurale.
9. Dans le secteur de la voirie, priorité aux routes secondaires tout en améliorant les routes principales.
10. Élaboration par les autorités municipales d'une région et s'il y a lieu, par le Conseil de comté, d'un plan d'aménagement et aide financière et technique de l'État.
11. Création d'un ministère de l'Environnement.
12. Modifications à la Loi sur la protection de l'environnement: régionalisation des normes et participation financière du gouvernement dans la lutte contre la pollution au niveau local.

LA LANGUE

Situation

Au Québec, le français est la langue des basses tâches et des faibles revenus. Il n'est pas la langue utile et nécessaire dans les communications de travail.

En outre, l'immigration ne favorise nullement la majorité francophone. L'immigrant opte, de façon générale, pour l'école, la langue et la culture de la minorité. On peut déjà déceler les signes d'un danger de minorisation, dans un avenir plus ou moins rapproché, pour la communauté québécoise de langue française si on ne prend pas les moyens efficaces pour redresser la situation.

Problèmes

Le gouvernement libéral n'a pas voulu assumer ses responsabilités dans le domaine linguistique. Il a fait de nombreuses promesses mais ne les a pas tenues. Tous les Québécois demeurent donc dans l'incertitude, ce qui contribue à pourrir davantage le climat social qu'il a créé.

Solutions

L'UNION NATIONALE se prononce en faveur d'une loi-cadre qui va conférer un statut prioritaire au français comme langue de 80% de la population québécoise. En voici les éléments essentiels:

1. Adoption d'une politique linguistique globale qui touche à la fois le statut juridique des langues, la langue de travail et de communication et la langue d'enseignement.
2. Retrait immédiat de la Loi 63.
3. Proclamation du français comme seule langue officielle de la collectivité québécoise.
4. Le français, la langue de travail et de communication au Québec.
5. Intégration linguistique des nouveaux immigrants à la majorité francophone.
6. L'école française pour les enfants des nouveaux immigrants.
7. Une bonne connaissance d'usage de la langue française assurée à tous les diplômés par le réseau anglais de l'enseignement.
8. Une bonne connaissance d'usage de la langue anglaise assurée à tous les diplômés par le réseau français de l'enseignement.

L'IMMIGRATION

Situation

L'immigration ne joue pas en faveur de la majorité francophone. Sur tous les plans, économique, démographique, culturel, le Québec ne retire pas le maximum de ce qui pourrait constituer l'apport des nouveaux Québécois.

Problèmes

Depuis trois ans, on perçoit une certaine léthargie de la part du Québec dans le domaine de l'immigration. Les budgets restent minimes, on n'utilise pas ou mal les outils qui pourraient favoriser le recrutement, l'accueil et l'intégration des immigrants.

Solutions

L'UNION NATIONALE qui a l'expérience de la mise en place des premières structures qui ont permis au Québec de s'occuper de ses immigrants, propose un programme qui nous permettra de profiter au maximum de l'enrichissement que représente sur tous les plans la venue de tout nouveau citoyen.

Voici ce programme:

1. Contrôle du Québec sur la politique fédérale de recrutement et d'entrée des immigrants au Québec.
2. Création, au sein du ministère de l'Immigration, d'un véritable service d'implantation économique, en liaison avec tous les ministères à vocation économique.
3. Fonctions additionnelles attribuées au Service de l'emploi du ministère, en vue de prospecter davantage, au profit des immigrants spécialisés, le marché des emplois que ne peut combler notre population.
4. Établissement à travers tout le Québec, d'un réseau de bureaux régionaux au service des immigrants.
5. Facilités offertes aux immigrants professionnels qui voudront desservir certains postes éloignés, où il y a pénurie d'autochtones.
6. Aide accrue aux associations ethniques qui font un effort pour s'intégrer au groupe francophone.
7. Subventions pour l'enseignement des langues ethniques mises à la disposition d'un plus grand nombre de groupes ethniques.
8. Statut d'écoles associées conféré aux institutions privées d'enseignement qui seront animées par des groupes ethniques qui désirent s'affilier à la CECM ou à toute commission scolaire du secteur français.
9. Élargissement du réseau de garderies et de classes prématernelles, où les activités se dérouleront en français.
10. Établissement de camps d'été où sera mis sur pied un programme spécial d'apprentissage du français.
11. Création d'un véritable centre national de démographie.
12. Création du ministère québécois de la Population et de l'Immigration.

L'ÉDUCATION

Situation

Les réformes apportées dans le domaine de l'éducation ont eu certains effets bénéfiques mais trop souvent incomplets.

À ces aspects positifs, il y a une lourde contrepartie:

- a) Importance indue accordée aux structures, aux organigrammes, aux théories organisationnelles par rapport au contenu fondamental et à la pédagogie de base;
- b) Méthodes d'enseignement ni vérifiées, ni rôdées;
- c) Participation décevante des parents dans l'éducation de leurs enfants;
- d) Polyvalentes et CEGEP disproportionnés;
- e) Nombre insuffisant de spécialistes en orientation scolaire et de professeurs en organisation des loisirs;
- f) Débouchés limités pour les étudiants;
- g) Budget incroyable du ministère de l'Éducation.

Problèmes

Le malaise actuel dénote un manque de communication entre le ministère et la population. Il est né d'insuffisances, d'exagérations, de manque de réflexion.

On n'a pas suffisamment démocratisé les décisions du ministère, ni revalorisé les conseils consultatifs mais on a trop centralisé les décisions au niveau du ministère.

Solutions

L'UNION NATIONALE améliorera la qualité de notre système éducatif et l'intégrera dans la vie quotidienne de la société québécoise. Elle établira l'harmonie entre les aspirations de tous les groupes composants de notre société. Voici comment:

1. Augmentation des pouvoirs et prérogatives du Conseil supérieur de l'éducation et participation effective des parents et éducateurs.

2. Décentralisation de notre système d'éducation, en obligeant le ministère de l'Éducation à remettre aux unités de base, les commissions scolaires locales et régionales, les collèges et les universités, plus de pouvoirs et d'autonomie particulièrement au point de vue financier et pédagogique.
3. Abolition de l'impôt foncier scolaire sur les résidences, subventions statutaires comme substitution.
4. Intérêts non imposables sur les obligations émises par les commissions scolaires.
5. Budgets spéciaux pour assurer la participation effective des parents aux comités d'écoles.
6. Coexistence d'un secteur privé et d'un secteur public à tous les niveaux d'enseignement du système scolaire.
7. Utilisation maximum des édifices et équipements communautaires des commissions scolaires au profit de tous les Québécois.
8. Amélioration des services d'information et d'orientation au service des étudiants de niveau collégial.
9. Création d'un crédit étudiant, à des taux préférentiels, s'ajoutant au système des bourses.
10. Instauration graduelle de la gratuité scolaire aux niveaux collégial et universitaire.
11. Création d'un Office de planification de la main-d'oeuvre étudiante.
12. Renforcement des normes de sécurité des autobus scolaires.
13. Politique de transport scolaire qui garantira à tous les écoliers du Québec un traitement égal.

LA CULTURE

Le Québec a produit, produit et peut produire une somme considérable de biens culturels dans tous les secteurs des arts: musique, arts plastiques, théâtre, livre, cinéma, métiers d'arts, danse.

L'UNION NATIONALE a les objectifs suivants:

- rendre accessible aux Québécois la jouissance maximum des produits culturels disponibles;

- assurer le dépistage, la formation et le développement des talents;
- encourager l'innovation et le développement des caractéristiques régionales particulières;
- garantir la stabilité de l'emploi dans le secteur et la rentabilité de la production;
- accentuer la pénétration du milieu par les produits culturels autochtones par rapport aux produits étrangers.

Solutions

1. Le ministère des Affaires culturelles deviendra un véritable agent d'accessibilité aux biens culturels s'appliquant à stimuler la création et la promotion sur la base régionale.
2. Le ministère sera, par des programmes d'exploitation de biens culturels, un agent de développement économique du Québec, et créera à cette fin la Société d'action culturelle.
3. Une partie des revenus de Loto-Québec sera utilisée à des fins de création et de diffusion culturelle.
4. Création d'un Comité culturel québécois permanent formé de représentants de tous les ministères.
5. Mise sur pied d'une politique dynamique de conservation et d'exploitation des biens culturels, historiques par l'intégration de ces biens aux activités économiques de la nation.

LES COMMUNICATIONS

Situation

Créé en 1969 par l'UNION NATIONALE, le ministère des Communications est en 1973, à la recherche d'une politique globale. L'effort du ministère se situe au plan de l'information.

Problème

Dans le domaine de la câblodiffusion, de la télédistribution, du téléphone, de la compréhension des problèmes de la presse écrite, pour ne citer que quelques exemples, le gouvernement libéral n'a pas su assumer ses responsabilités.

Solutions

Pour empêcher que le Québec ne devienne une autre victime du "choc du futur", l'UNION NATIONALE réalisera une politique globale de communication qui se résume ainsi:

1. Rapatriement par l'État québécois des instruments de communication qui lui sont nécessaires pour assurer sa mission dans le domaine de l'éducation et de la culture nationale.
2. La chaîne française de radio et de télévision de Radio-Canada devra relever de l'État du Québec.
3. Encouragement à la réalisation, par le ministère des Communications, d'une programmation d'émissions québécoises.
4. D'ici 1975, un canal réservé et régi par le ministère.
5. D'ici 1975, un canal communautaire accordé à toute collectivité locale de plus de 5000 personnes.
6. Création d'un comité pour définir des mécanismes servant à assurer un contenu québécois dans la production vidéo.
7. Aide à la presse écrite selon des modalités définies par la Commission de la liberté de presse.
8. Création de l'Agence de presse du Québec.
9. Création d'un centre de l'information gouvernementale, régionalisé.
10. Rôle discrétionnaire de surveillance exercé par le ministère sur les décisions concernant les hausses de tarifs des compagnies de téléphone.
11. Compétence exclusive du Québec dans le domaine de la télécommunication par satellites.

LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Situation

Actuellement dans le domaine de la santé, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pour l'utilisateur des services, le système apparaît fort mal en point. On ne compte plus les plaintes des personnes qui ont dû supporter de longues attentes dans les cliniques externes de nos hôpitaux débordés. Que dire des listes d'attente fort longues que l'on retrouve dans presque tous les hôpitaux. A cela, il faut ajouter les délais parfois excessifs que

l'on doit supporter pour obtenir un rendez-vous soit chez le médecin, soit chez le dentiste. Pour le Québécois moyen qui paie, lui, le fardeau de la santé est de plus en plus lourd à supporter.

Les sommes investies dans ce domaine ont donc plus que triplé dans cette période avec des augmentations d'année en année, atteignant 17.5%.

Problèmes

Les problèmes du domaine de la santé sont de deux ordres principaux: d'abord, on est en présence dans ce secteur d'une augmentation des coûts qui atteint des niveaux inacceptables. Mais, en même temps, on est en présence d'une diminution de la qualité des services offerts.

Le système de la santé actuel favorise une augmentation des coûts sans cesse croissante. Dans le domaine hospitalier, par exemple, de nombreux facteurs sont responsables des coûts élevés: la mise en place de systèmes nouveaux sur des bases incapables de les recevoir; le manque flagrant de révisions, même à court terme, de ce qui pourrait survenir à la demande des soins qui s'est accrue de façon insoupçonnée.

À toutes fins pratiques, on s'est donné une orientation globale qui est fort intéressante, sauf qu'on a failli dans l'estimation des coûts, l'accessibilité, la qualité des soins et l'efficacité du système.

Solutions

L'UNION NATIONALE a fixé les objectifs d'un bon système de santé. Elle prendra les moyens qui suivent pour les réaliser:

1. Développement dans les centres hospitaliers d'un système de rendez-vous et d'accueil mieux organisé, afin d'éliminer les attentes déraisonnables dans les cliniques externes.
2. Le médecin et le personnel hospitalier, en service de soir, de nuit ou de fin de semaine, s'acquitteront de leurs responsabilités.
3. Implantation accélérée de réseaux régionaux de soins à domicile afin de:
 - a) libérer le plus possible les lits dans les établissements de santé;

- b) éviter ainsi la dislocation, même temporaire, des familles, et le placement obligatoire des enfants pendant l'hospitalisation de la mère de famille;
- c) diminuer le coût des services de santé.
- 4. Coexistence d'un secteur privé parallèlement au secteur public dans le domaine des soins médicaux et hospitaliers.
- 5. Formation de centres privés qui, à titre expérimental et selon certaines modalités précises, offriraient aux Québécois des services de diagnostic plutôt que de traitement, auprès des médecins spécialistes et des médecins omnipraticiens.
- 6. Instauration d'un système d'information simple à l'intention de la population, afin qu'elle soit bien renseignée sur ses droits à l'accessibilité au système de santé.
- 7. Accroissement du nombre des médecins et des spécialistes de la santé.
- 8. Petites cliniques privées en milieu rural.
- 9. Amélioration du sort du personnel hospitalier.
- 10. Instauration dans le domaine hospitalier de véritables systèmes d'incitation à l'efficacité.
- 11. Un système de santé vraiment humain à tous les niveaux et pour tous les usages.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'économie du Québec est dans une mauvaise posture depuis quelques années. Tous les indicateurs économiques démontrent une situation de stagnation. La crise actuelle a vu son origine dans la récession amenée par la politique anti-inflationniste du gouvernement fédéral en 1968. Le Canada entier plongeait alors dans une récession. Seul le Québec ne s'en est pas relevé.

Solutions

- 1. L'UNION NATIONALE croit en l'entreprise privée comme point d'appui de notre croissance économique.
- 2. Consécration d'une part plus importante du budget national au rétablissement de notre économie et à la restructuration industrielle du Québec.

3. Le développement économique régionalisera la base de la stratégie de croissance économique qu'adoptera le gouvernement de l'UNION NATIONALE.
4. Création d'un organisme national de concertation, le Conseil économique et social, où seraient représentés l'État, le patronat et les travailleurs et où on tiendrait compte d'une représentation régionale.
5. Le Conseil économique et social de concertation sera un conseiller privilégié du gouvernement pour l'élaboration des politiques économiques et sociales.
6. Le Conseil économique et social précisera sur une base quinquennale, des objectifs et des priorités nationales en matière de développement économique et social.
7. L'UNION NATIONALE favorisera la mise sur pied de plans d'intéressement aux bénéficiaires, en offrant des privilèges fiscaux à cette fin.
8. Création du poste de vice-premier ministre à l'économie qui sera responsable de la coordination de l'action des ministères, offices, sociétés d'État et régies à caractère économique.
9. L'Office de planification et de développement du Québec sera réformé pour en faire une véritable agence de coordination des actions des ministères, sur le plan économique et sera rattaché au vice-premier ministre à l'économie.
10. Le gouvernement du Québec en concertation avec le mouvement coopératif privilégiera les institutions coopératives et favorisera leur épanouissement.
11. Le respect de l'autonomie des institutions coopératives.
12. La formation de coopératives financières axées vers le prêt commercial et industriel dans tout le Québec.
13. L'État intéressera les coopératives financières à promouvoir le développement économique régional.
14. Les diverses autorités régionales élaboreront une politique de priorités économiques pour chaque région du Québec.
15. La régionalisation de la politique de subventions à l'industrie laquelle tiendra compte des priorités économiques déterminées par les autorités régionales.

16. La Société de développement industriel donne aux organismes financiers régionaux, une garantie partielle sur leurs prêts industriels et commerciaux.
17. La formation de sociétés de développement régional qui seront habilitées à devenir actionnaires minoritaires dans des industries nouvelles ou existantes dans la région.
18. La Société de développement industriel investira dans les sociétés de développement régional l'équivalent de 5% des sommes recueillies localement.
19. La mise sur pied d'un programme de crédits d'impôt sur les profits réinvestis afin de favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises.
20. La concentration de la majeure partie des efforts de développement économique et d'aide à l'industrie dans les secteurs jugés prioritaires.
21. L'octroi et autres stimulants pour le développement industriel qui favoriseront les entreprises dont la propriété est détenue en majorité par des Québécois.
22. Les subventions d'aide à l'industrie basées sur les critères qui favorisent l'embauche de nouveaux travailleurs.
23. Les subventions d'entraînement accordées pour l'embauche de travailleurs non-expérimentés.
24. La création de la Société québécoise de technologie qui verra au financement et à la mise en marché de produits nouveaux développés par des inventeurs et des laboratoires du Québec.
25. La création d'un Conseil économique et industriel afin de regrouper les autorités municipales de la région de Montréal, les représentants du patronat, des associations professionnelles et les représentants des syndicats.

LES RELATIONS DE TRAVAIL

Le climat de tension qui règne actuellement dans le domaine des relations de travail au Québec, engendre des affrontements de plus en plus sérieux et crée des situations explosives propices à la violence.

L'UNION NATIONALE croit qu'il est urgent d'assainir la situation et de ramener un peu de calme au Québec. Elle se propose de tout mettre en oeuvre pour créer un climat nouveau afin que l'État, les patrons et les travailleurs deviennent de véritables partenaires.

Dans l'optique de l'UNION NATIONALE ces trois partenaires deviendront des agents positifs du développement socio-économique du Québec.

Solutions

1. Création d'un organisme indépendant et permanent appelé "Conseil national du travail" qui regroupera autour d'une même table, les représentants de l'État, des travailleurs et des patrons.
2. Création au sein du Conseil national du travail, de trois commissions distinctes au niveau des secteurs, mais étroitement reliées à l'échelon national.
3. Mise sur pied d'un véritable tribunal du travail chargé de se prononcer sur les litiges relatifs aux conflits se rapportant aux lois du travail.
4. Création d'un service permanent d'étude et de consultation composé d'experts en relations industrielles, d'économistes et de représentants des travailleurs et des employeurs et d'autres spécialistes en relation de travail, en vue de fournir au conseil les données scientifiques qu'il lui faut pour prendre des décisions éclairées et responsables.
5. Tout en conservant sa politique initiale de négociations centralisées et sectorielles dans le secteur public et parapublic, l'UNION NATIONALE s'engage, par le biais de la Commission du secteur public et parapublic, à situer les négociations dans ce secteur à l'intérieur d'un cadre stable.
6. Politique salariale de rattrapage pour les petits salariés du secteur public et para-public et ce, pour une période de trois ans.
7. L'UNION NATIONALE s'engage à tempérer l'usage du droit de grève dans les secteurs public et parapublic par la création de mécanismes de discussions qui permettront aux parties en cause de s'entendre et qui donneront à celles-ci et à la collectivité toute entière l'assurance que tous les moyens imaginables de conciliation ont été épuisés en vue d'en arriver à une solution amiable.
8. Nouvelle formule pour déterminer les services essentiels en cas de grève.
9. Dans le secteur privé, établissement de structures de négociations qui correspondent aux structures industrielles du Québec.

10. Soumission du droit de grève aux conditions suivantes:

- a) Que tous les moyens de négociations aient été épuisés;
 - b) Que le recours à la grève ait été décidé librement, par un vote secret de la majorité des membres du syndicat, sous la surveillance d'un médiateur nommé par le ministère du Travail;
 - c) Recours à la grève seulement après avoir laissé un certain délai s'écouler, après le vote, afin de permettre un ultime effort de rapprochement.
- 11. Juste représentation des travailleurs au sein de la Commission des accidents de travail.
 - 12. Réévaluation au complet de la politique du ministère dans le domaine de la sécurité des travailleurs et augmentation des effectifs du ministère consacrés à l'inspection et au contrôle des normes de sécurité.
 - 13. Sauvegarde du principe de la syndicalisation obligatoire dans l'industrie de la construction et libre choix au travailleur du syndicat qui le représentera.
 - 14. Le syndicat représentant la majorité des travailleurs sera chargé de la négociation de la convention collective.
 - 15. Véritable politique de main-d'oeuvre dans le secteur de la construction.
 - 16. Loi obligeant les centrales syndicales à produire un bilan annuel et un état détaillé de leurs revenus et de leurs dépenses au cours de leur année financière.

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR**Situation**

Depuis quelques années, les mouvements en faveur de la protection du consommateur ont pris beaucoup d'ampleur sur tout le continent nord-américain. Il faut voir, dans ce phénomène, une réaction d'auto-défense contre les abus d'une société prospère où les biens de consommation sont de plus en plus nombreux et les facilités de crédit pour les acquérir, de plus en plus accessibles.

Problèmes

C'est avec une trop grande timidité que le Québec a tenté d'emboîter le pas dans le mouvement de protection du consommateur, en se dotant d'une certaine structure dont le champ d'action est toutefois limité à des secteurs où les abus sont criants. La loi de la protection du consommateur (Bill 45) ne concerne que les contrats assortis d'un crédit et ceux conclus par des vendeurs itinérants. Elle a créé un Office de la protection du Consommateur, dont les pouvoirs ne correspondent pas aux espoirs que le public avait mis en lui.

Les problèmes auxquels font face les consommateurs québécois sont ceux que rencontrent généralement tous les consommateurs du continent à cette différence, peut-être qu'économiquement défavorisés par rapport à leurs concitoyens anglo-saxons, les francophones du Québec ont dû puiser, plus que les autres, à des sources de financement qui prêtaient à l'exploitation. Il faut donc que des organismes appropriés veillent à la protection du Québécois dans le plus grand nombre de secteurs possibles, tout en mettant l'accent dans ceux où les abus se font le plus sentir au Québec.

Solutions

L'UNION NATIONALE est bien consciente des problèmes auxquels font face les consommateurs et se propose de leur venir en aide par tous les moyens appropriés de façon à les protéger contre les abus dont ils peuvent être victimes, tout en sauvegardant leur confiance à l'endroit du système de la libre entreprise qui leur a valu la prospérité dont ils jouissent.

Elle agira donc à cette fin, au niveau de l'extension de la juridiction, des devoirs et des pouvoirs de l'Office de protection du consommateur. Voici ses solutions:

1. L'Office de la protection du consommateur aura juridiction dans tous les secteurs de l'activité de consommation, en particulier dans celui de l'alimentation, du prêt personnel et de la vente des véhicules automobiles usagés.
2. L'Office de la protection du consommateur aura un statut autonome comparable à celui du Protecteur du citoyen avec le prestige, les garanties d'objectivité et les privilèges attachés à la fonction.
3. L'Office de protection du consommateur aura le pouvoir de faire enquête, de procéder à des expertises, de divulguer publiquement les résultats de ses investigations et de réprimer les abus, et cela, à l'égard de tous les produits de

consommation mis en marché au Québec, qu'il s'agisse du contenu, de la qualité, de la présentation, de publicité ou de méthodes de mise en marché.

4. L'Office de la protection du consommateur sera doté d'une direction préposée à la centralisation, à la vulgarisation et à la diffusion de toute information utile au consommateur québécois.
5. L'Office de protection du consommateur verra à ce que l'éducation des consommateurs commence dès le jeune âge, au niveau des cours de l'élémentaire, et se poursuivre jusqu'au niveau collégial.
6. L'Office de la protection du consommateur aidera de façon concrète les organismes sans but lucratif et représentatifs, qui ont fait leurs preuves dans le domaine de la protection du consommateur et leur confiera, moyennant rémunération, des travaux spécialisés de recherches et d'enquêtes.
7. L'Office de la protection du consommateur aura des fonds suffisants pour atteindre tous les objectifs fixés et protéger de façon adéquate le consommateur québécois.

L'ASSURANCE-AUTOMOBILE

Situation et problèmes

Il en coûtera près de \$400 millions aux Québécois pour l'assurance-automobile en 1973. C'est plus que pour l'assurance-santé.

De plus, les primes que paient les Québécois seront parmi les plus élevées au Canada. Un gouvernement de l'UNION NATIONALE se devra d'intervenir énergiquement dans ce secteur afin de garantir aux Québécois un traitement juste et équitable, et des primes moins élevées.

La principale raison qui explique les primes élevées au Québec est le fait qu'il y a plus d'accidents d'automobiles et que le coût moyen d'un accident y est plus élevé que dans les autres États constitutants.

Un autre facteur qui augmente les coûts de l'assurance-automobile est le fait qu'un nombre élevé d'automobilistes au Québec ne sont pas assurés (presque 20%). Actuellement ce sont les assurés qui paient pour les dommages causés par les non-assurés.

Solutions

1. Lancement d'un programme spécial de prévention des accidents et, en priorité, amélioration de l'état des routes, particulièrement aux endroits où la fréquence des accidents graves est très élevée.
2. Obligation pour tout Québécois propriétaire d'un véhicule automobile au Québec de souscrire à une police d'assurance au montant de \$100,000 pour couvrir les blessures corporelles aux tierces personnes et les dommages à la propriété.
3. Rejet du principe de la nationalisation du commerce de l'assurance-automobile.
4. Instauration d'un régime d'assurance-automobile avec indemnisation sans égard à la faute (pour les dommages matériels seulement), selon des modalités propres au Québec.
5. Obligation pour les compagnies d'assurance générale opérant au Québec d'investir au Québec même leurs réserves sur les primes perçues sur le territoire.

L'AGRICULTURE

Situation et problème

L'agriculture domine le secteur des industries primaires avec une production québécoise qui approche un milliard de dollars. Elle représente à elle seule autant que les forêts, la pêche et l'énergie électrique. On compte quelque 53,000 agriculteurs au Québec.

L'UNION NATIONALE a toujours porté une attention particulière aux agriculteurs parce que l'agriculteur est un agent autonome essentiel à la sécurité économique du Québec.

À cause du caractère familial de la ferme, l'agriculteur rencontre, plus que tout autre producteur, des problèmes de succession. L'État doit reconnaître que des mécanismes spéciaux sont nécessaires pour faciliter le transfert d'une génération à l'autre des biens de production agricole.

L'agriculture est devenue une industrie et l'agriculteur un industriel. Tout comme dans l'industrie, l'agriculteur se spécialise de plus en plus et c'est le rôle de l'État de voir à ce que les agriculteurs soient incités à se spécialiser dans des cultures appropriées au sol et au climat.

Finalement, l'agriculture s'est ouverte depuis quelques années sur les marchés internationaux. Le ministère de l'Agriculture devra penser de plus en plus «national» et «international».

Solutions

Pour résoudre les problèmes de l'agriculteur québécois, l'UNION NATIONALE propose:

1. Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation deviendra le ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural.
2. Le ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural complètera sans délai, la régionalisation et la décentralisation de ses services.
3. Le libre commerce des quotas de production ne seront permis qu'à l'intérieur d'une région agricole.
4. Le ministère, en consultation avec les principaux intéressés, établira une politique de transfert de quotas entre régions.
5. Le ministère collaborera financièrement et techniquement avec les principaux intéressés pour établir une politique de transfert de quotas entre régions.
6. Les Conseils de comté auront un pouvoir décisionnel dans la préparation et l'exécution de travaux de drainage agricole, et à cette fin, des budgets leur seront alloués.
7. Les Conseils de comté auront un pouvoir d'expropriation temporaire pour fins agricoles spécifiques afin d'apporter une solution adéquate aux problèmes de changement de servitude, aux problèmes de barrages et de ne plus être astreints à un marchandage abusif de consentement.
8. Les sols en culture seront zonés comme tels et évalués pour fins de taxe à des taux préférentiels.
9. Les terres en culture des agriculteurs reconnus seront exemptées de toutes taxes foncières.
10. On remettra sur demande, les titres qui reviennent de droit aux cultivateurs ou propriétaires de lots boisés qui ne sont pas encore couverts par des lettres patentes.
11. On révisera la politique de vente pour taxes non payées.
12. Les contrats d'intégration seront uniformisés et expliciteront entre autres, les quantités, les normes et les techniques de production.

13. Des normes de sélection pour les intégrateurs seront établies.
14. Les contrats uniformes d'intégration contiendront une clause par laquelle l'intégrateur garantira à l'agriculteur des services d'expertises.
15. Le ministère limitera le nombre de quotas que peut détenir un intégrateur.
16. Un règlement obligera les intégrateurs à respecter les zones de production.
17. On modifiera la structure juridique de la Régie des marchés agricoles pour en faire un véritable tribunal pour toutes les lois sur la mise en marché de produits agricoles.
18. Un Office de commercialisation des produits agricoles sera créé pour promouvoir, sur tous les plans, la commercialisation des produits agricoles du Québec.
19. L'Office de commercialisation garantira le prix et l'approvisionnement des grains de provende.
20. L'Office de commercialisation aura la responsabilité de l'inspection et de la classification des produits agricoles au Québec.
21. Le Québec prendra les mesures nécessaires pour que le fédéral se retire du crédit agricole et remette au Québec l'argent qu'il y consacre.
22. Une Banque de crédit sera créée pour administrer tous les programmes de financement destinés à stimuler l'économie rurale.
23. Les programmes de financement agricole seront étendus à l'ensemble des activités économiques en milieu rural.
24. Un régime de pré-pension sera offert aux agriculteurs âgés de 55 ans et plus qui se départiront de leur ferme au bénéfice d'une consolidation jugée avantageuse.
25. Le ministère achètera les petites unités agricoles non-rentables pour fins de consolidation et les louera à long terme, à des agriculteurs, de préférence à des jeunes qualifiés.
26. Un programme d'apprentissage agricole sera mis sur pied pour former des jeunes agriculteurs.

27. Le gouvernement établira un véritable service de relation publique pour le secteur agricole.
28. Le ministère de l'Éducation tiendra compte de plus en plus dans ses programmes, de l'enseignement de notions élémentaires sur l'agriculture en général.
29. Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que les programmes d'assurance-chômage et de bien-être social ne nuisent pas à l'embauche des travailleurs occasionnels chez les agriculteurs.
30. L'assurance-récolte sera étendue à toutes les productions.
31. Une forme d'assurance-érablière sera instituée.
32. L'assurance-bétail sera établie sans délai et toutes les ventes de production seront assujetties au régime de garantie de paiement.
33. Les producteurs et travailleurs agricoles seront compris dans le régime de protection contre les accidents de travail.

LE TOURISME

Situation

Le tourisme est devenu un secteur clé dans l'ensemble du développement économique du Québec.

Le volume d'affaires des entreprises à caractère touristiques s'est chiffré, en 1971, à près de \$900 millions. Le tourisme est actuellement la première industrie au Québec par son volume d'emplois et se situe immédiatement après celle des pâtes et papiers par son chiffre d'affaires. Avec la concertation de tous les agents qui devraient participer à son développement, il pourrait occuper la première place d'ici quelques années.

Problèmes

Les Québécois dépensent plus à l'étranger que les gens de l'extérieur dépensent au Québec, alors que l'Ontario enregistre un surplus à ce chapitre. C'est donc évident qu'on ne sait pas, au Québec, tirer profit du tourisme domestique.

En 1971-72, les dépenses du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ont été de \$24 millions. La part dévolue au tourisme n'atteint même pas un pour cent du budget total.

Les petites et moyennes entreprises à caractère touristiques ont de la difficulté à avoir accès aux marchés des capitaux selon des conditions concurrentielles. Il s'agit-là d'un problème qui freine l'aménagement adéquat du territoire et prive les régions, autres que celles de Montréal et de Québec, d'investissements nécessaires dans les industries touristiques. Le gouvernement actuel ne prend aucune initiative en vue de remédier à la situation.

Solutions

1. Accélération du processus d'aménagement de parcs touristiques et récréatifs dans tout le territoire du Québec, là où l'entreprise privée n'est pas en mesure d'agir.
2. Élaboration par le ministère, avec les propriétaires de terrains de camping privés, de normes d'aménagement et de salubrité pour tous les terrains de camping privés du Québec.
3. Accessibilité pour tous les Québécois de toutes les régions aux richesses de la faune.
4. Protection et conservation de nos richesses.
5. Démocratisation dans le secteur de la chasse et de la pêche par la réalisation du programme suivant:
 - a) La libération graduelle et rationnelle des territoires privés;
 - b) Une plus grande accessibilité à nos parcs;
 - c) L'amélioration de l'équipement dans les parcs et réserves de chaque région;
 - d) Le versement de subventions aux associations de chasse et de pêche pour aider à l'éducation et à l'élaboration de projets, en ce qui concerne la protection de la faune;
 - e) L'assistance technique et financière aux véritables pourvoyeurs de chasse et de pêche;
 - f) La révision et la concordance des législations existantes;
 - g) La révision, la réévaluation, la réorientation des clubs privés, en accordant des territoires, par exemple, à des associations sportives, à des groupes de travailleurs ou à des syndicats qui veulent assumer la responsabilité de protéger et de conserver notre faune, tout en favorisant l'accessibilité à toutes les couches de la population;
 - h) La revalorisation du Conseil de la faune;

- i) Une campagne d'éducation dans tous les milieux à partir de l'école, en vue d'une meilleure protection de la faune;
 - j) L'amélioration des services d'information et de protection au sein du ministère.
6. Mise sur pied d'un programme d'ensemencement qui assurera aux amateurs de pêche du Québec des sites poissonneux à proximité des centres urbains et industriels.
 7. Réglementation de lotissements privés le long des lacs et rivières du Québec afin d'assurer des réserves de terrains ouverts au public le long de ces lacs et rivières.
 8. Élaboration par le ministère du Tourisme avec les municipalités concernées d'un programme de rachat de terrains riverains pour constituer des réserves publiques.
 9. Établissement par les conseils de comté d'un règlement de zonage touristique afin de protéger les sites naturels contre toute commercialisation de mauvais aloi.
 10. Intensification en coopération avec Tourbec, du programme de voyage-jeunesse inter-régional.
 11. Encouragement aux programmes de vacances familiales en campagne et plus particulièrement sur les fermes.
 12. Aménagement des réserves provinciales pour qu'elles puissent rencontrer les mêmes critères que les parcs provinciaux dans le but éventuel de les incorporer sous la juridiction de la même loi.
 13. Abolition du contrôle aux barrières des parcs et réserves du Québec comme il s'exerce aujourd'hui et instauration de véritables politiques d'accueil et de contrôle des activités sportives et de plein air.
 14. Dans chaque région du Québec, accent sur le développement des bases de plein air pour les sports d'hiver (ski de fond, motoneige, camping, etc...)
 15. Création de casinos dans certains centres touristiques du Québec, par la Société d'exploitation des loteries et courses.
 16. Création d'un crédit touristique pour aider l'entreprise privée à financer des infrastructures touristiques.
 17. Appui total aux Jeux Olympiques de 1976.

LES RESSOURCES NATURELLES

A- L'énergie

Malgré une situation financière qui semble assez bonne, l'Hydro-Québec a besoin de plus de fonds pour mettre en oeuvre ses nombreux projets et c'est sûrement une des raisons qui a entraîné la hausse récente des tarifs de l'Hydro-Québec. Malgré sa situation de monopole, l'UNION NATIONALE ne croit pas que l'Hydro-Québec devrait pouvoir augmenter ses tarifs selon son bon vouloir.

1. La Commission parlementaire des Richesses naturelles sera pour étudier toute demande de hausse de tarifs par l'Hydro-Québec.
2. L'Hydro-Québec consacrera 5% de ses budgets d'immobilisation aux centrales hydrauliques, à l'aménagement touristique des sites.

B- Pétrochimie

3. Le Québec accentuera ses pressions auprès d'Ottawa pour que, si la construction du gazoduc de l'Arctique se concrétise, celui-ci passe par le Québec.
4. Le budget de SOQUIP sera augmenté afin qu'elle puisse véritablement remplir le mandat qu'on lui a confié.
5. Le Québec affirmera sa juridiction entière en matière de droits sous-marins.

C- Les mines

6. Création d'un fonds minier afin de protéger les travailleurs de l'industrie minière.
7. L'État prendra charge de la création du fonds minier.
8. Les caisses de retraite des mineurs seront transférables en tout temps, d'une mine à l'autre.
9. La Commission des accidents de travail révisera les montants accordés en prestations d'invalidité aux mineurs.
10. SOQUEM s'associera à des intérêts québécois plutôt qu'à des intérêts étrangers dans ses travaux d'exploration.

D- La forêt

11. Le gouvernement étendra et privilégiera des expériences comme l'Opération 2000 de manière à procurer du travail à de nombreux travailleurs forestiers qui se trouvent actuellement en chômage ou sur l'assistance sociale.
12. Le gouvernement encouragera la mise sur pied de fermes forestières par la consolidation des unités actuelles non rentables, en octroyant aux travailleurs forestiers les mêmes avantages qu'au producteur agricole.
13. Les droits de coupe payés par les utilisateurs des forêts québécoises le seront en fonction de la possibilité forestière des territoires sous concessions ou de garanties d'approvisionnement offertes aux industriels.
14. Le gouvernement du Québec favorisera dans sa politique d'implantation de nouvelles industries forestières, les industries qui utiliseront au maximum des essences forestières peu utilisées, les copeaux et les déchets de scierie.
15. Dans le cadre de l'expansion de nos industries de bois de sciage et de pâtes et papiers, le gouvernement favorisera les industriels québécois.
16. Une nouvelle législation des lois de main-forte sera passée afin d'empêcher les corporations multinationales et les étrangers de posséder dans une trop grande mesure le sol québécois et ainsi, freiner une spéculation désastreuse au profit d'intérêts spéculateurs.

E- Les pêcheries

17. Le gouvernement se fixera l'objectif de doubler en 4 ans la valeur des débarquements dans l'industrie québécoise des pêcheries.
18. Un programme intensif sera lancé pour développer l'industrie de la pêche en haute mer en Gaspésie et dans les Iles-de-la-Madeleine.
19. Le gouvernement subventionnera la construction d'une série de bateaux de pêche de haute mer.
20. Le gouvernement du Québec complétera les installations portuaires de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine pour accommoder une flotte de bateaux de pêche en haute mer.

21. Un programme intensif d'entraînement systématique d'équipage sera mis sur pied à l'École des pêcheries et comportera des stages pratiques sur des bateaux de pêche commerciale.
22. Le gouvernement protégera la pêche commerciale dans le golfe St-Laurent.
23. La direction générale des pêcheries intensifiera ses travaux expérimentaux en aquiculture et subventionnera les expériences d'aquiculture tentées dans le secteur privé.
24. Les piscicultures privées éligibles aux prêts de la Banque de crédit rural et aux subventions du ministère de l'Industrie et du Commerce.
25. La Direction générale des pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce offrira aux piscicultures privées toute l'aide technique dont elles ont besoin.

L'HABITATION

Situation

Les statistiques démontrent qu'en 1966, la proportion de propriétaires était de 61% au Canada et de 67% en Ontario. Au Québec, elle n'était que de 47.9%. Pour la ville de Montréal, le pourcentage est de 33%, Québec 43%, Toronto 62%, Hamilton 68%. On peut donc constater que le pourcentage de propriétaires est beaucoup plus faible au Québec qu'en Ontario ou que dans l'ensemble du Canada.

Principes de l'Union nationale

L'habitation est un des besoins essentiels de l'homme. La politique de l'UNION NATIONALE, en matière d'habitation et d'urbanisme, sera basée sur les principes suivants:

- a) L'UNION NATIONALE croit que toute personne a un droit indéniable à un logement sain et adéquat, quels que soient ses revenus;
- b) L'UNION NATIONALE croit que toute personne devrait avoir le libre choix d'être propriétaire ou locataire de son lieu d'habitation et que l'État devrait favoriser l'accès à la propriété;
- c) L'UNION NATIONALE croit qu'il est essentiel qu'un urbanisme sain et réaliste préside au développement et à l'évolution normale des villes;

- d) L'UNION NATIONALE croit qu'il est du devoir de l'État d'encourager la rénovation des quartiers urbains et que celle-ci doit respecter la trame physique et sociale des quartiers à rénover;
- e) L'UNION NATIONALE croit que les politiques actuelles en matière d'habitations à loyer modique (H.L.M.) doit être révisée drastiquement afin de pouvoir offrir aux défavorisés, à un coût réaliste, des logements dans un cadre social plus humain;
- f) L'UNION NATIONALE croit que le transport urbain, et plus particulièrement le transport en commun, doit être intégré pleinement à la politique d'urbanisme municipal et que le gouvernement québécois le considère comme un élément de toute politique d'habitation.

Solutions

Les solutions de l'UNION NATIONALE se classent en deux catégories. Une première série de solutions réforme les structures administratives et les champs de compétence des organismes gouvernementaux suivants: la Société d'habitation du Québec, la S.C.H.L. et les Offices municipaux d'habitations. Une deuxième série de solutions ébauche une politique de l'habitation. Cette politique touchera successivement: l'urbanisme, l'accès à la propriété, la rénovation urbaine, le logement public et le transport urbain. Voici ces solutions:

1. Restructuration de la Société d'habitation du Québec afin de lui donner plus d'autonomie et de lui confier un mandat d'agencement global des politiques ayant trait aux questions d'habitation du Québec.
2. Juridiction du Québec sur tous les programmes que la S.C.H.L. assume en tant qu'agent du gouvernement central, en particulier, les programmes de rénovation urbaine, de "logements publics" et de logement à loyer modique.
3. La répartition des fonds fédéraux pour le logement faite sur une base per capita, et rattrapage par le Québec du retard accumulé en ce domaine.
4. Revalorisation du rôle que jouent les Offices municipaux d'habitation par l'élargissement de leurs compétences actuelles.

5. Reconnaissance aux O.M.H. d'une initiative certaine en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre sur leur territoire de programmes d'aménagement et de rénovation sujets à des contrôles minimums de la S.H.Q.
6. Toutes les municipalités ou unités de planification inter-municipale prépareront un plan directeur quinquennal d'aménagement et de développement du territoire où seront précisés les besoins municipaux en matière d'habitation et les grands axes de développement du secteur.
7. Le ministère des Affaires municipales et la Société du Québec offriront toute l'aide technique nécessaire aux municipalités pour élaborer leurs plans directeurs quinquennaux d'urbanisme.
8. Les municipalités acquerront des banques de terrains, grâce à des prêts à un taux d'intérêt préférentiel de la S.H.Q.
9. Les municipalités seront tenues de ne céder que par bail emphytéotique les terrains dont elles obtiennent la propriété.
10. Instauration d'une politique de prêt à l'habitation qui accordera véritablement à tout individu le choix d'être propriétaire ou locataire de son lieu d'habitation.
11. Le seuil du revenu maximum pour l'éligibilité à la ristourne de 3% sur l'intérêt sur une hypothèque, sera augmenté de \$7,000 à \$10,000.
12. Le gouvernement étendra le concept de condominium de manière à ce que ceux qui veulent s'en prévaloir puissent acheter un logement "dans un immeuble construit" et la Loi sur l'Habitation familiale s'appliquera aux achats de propriétés en condominium.
13. Les municipalités établiront leurs besoins en matière de rénovation urbaine pour ensuite les soumettre à la S.H.Q. qui exercera un strict minimum de contrôle.
14. Le gouvernement accordera principalement au coeur des villes une très grande importance à la rénovation.
15. La S.H.Q. accordera des prêts à la rénovation équivalant jusqu'à 90% du coût des travaux, selon le degré de priorité défini par la municipalité concernée.
16. Le gouvernement éliminera les subventions aux Offices municipaux d'habitation, destinées au fonctionnement des H.L.M. pour les remplacer par des subventions directes aux individus dans le cadre d'une politique sociale intégrée.

17. Les Offices municipaux d'habitation s'assureront qu'il y ait une disponibilité de logements de grande taille sur leur territoire.
18. Les plans d'urbanisme municipaux incorporeront une politique de transport et plus particulièrement, de transport en commun.
19. Le gouvernement subventionnera le transport en commun afin de baisser le coût du transport et améliorer l'accessibilité du service.

LES LOISIRS ET LES SPORTS

Situation

Le monde moderne est entré depuis quelque temps dans la civilisation des loisirs. Grâce à l'augmentation du revenu disponible et à la diminution de la longueur de la semaine de travail, l'homme contemporain consacre de plus en plus de temps et de ressources aux loisirs.

C'est le gouvernement de l'UNION NATIONALE qui a posé le premier geste concret dans le secteur des loisirs en créant, en 1967, le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, une structure qui, dans son esprit, devait être transitoire.

Problèmes

Malheureusement, depuis 1970, le Haut-Commissariat est devenu un véritable acrobate politique. Rattaché, de 1968 à 1970, au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, il passa après les élections, au ministère des Communications. Quelques mois plus tard, on le refilait au ministère de l'Éducation. Ces nombreux voyages ont conduit au fouillis, à l'absence de "leadership" et à l'inefficacité. Tous en souffrent, à commencer par les fédérations et associations sportives et de loisirs, et le grand public en général.

Solutions

Dans les priorités du programme de l'UNION NATIONALE, les loisirs et les sports occupent une place privilégiée. L'UNION NATIONALE veut former un gouvernement moderne qui sera le grand catalyseur de l'organisation des loisirs et des sports à la grandeur du Québec.

Les solutions que proposent l'UNION NATIONALE portent d'abord sur la mise en place d'une structure au sein de laquelle tous ceux qui s'occupent de loisir et de sport pourront oeuvrer à la réalisation de leurs objectifs. Elles sont aussi orientées vers la régionalisation des loisirs et du sport, l'autonomie de leur organisation, et la participation. Voici ces solutions:

1. Création d'une Régie des loisirs et des sports qui sera autonome.
2. La Régie sera administrée par des commissaires nommés par le gouvernement et représentant divers groupes et organismes intéressés dans les loisirs et les sports. Elle fera rapport et présentera son bilan annuel devant la Commission parlementaire des Loisirs et des Sports, devant laquelle elle répondra de son administration. Les bénéfices de Loto-Québec serviront graduellement à financer la Régie des loisirs et des sports et, de ce fait, les conseils régionaux de loisirs.
3. Les Conseils régionaux de loisirs constitueront l'autorité principale dans le domaine des loisirs et des sports au niveau de chaque région et seront l'interlocuteur de la Régie au niveau régional.
4. Les Conseils régionaux de loisirs auront trois fonctions spécifiques:
 - a) coordonner l'administration des sports et loisirs au niveau régional;
 - b) approuver tous les projets d'investissements publics en infrastructure sportive et de loisirs et en assurer la meilleure utilisation régionale;
 - c) être l'interlocuteur de la région auprès de la Régie et des autres régions.
5. Chaque Conseil régional assurera la formation d'une Commission sportive régional (C.S.R.) et d'une Commission de loisirs régional (C.L.R.) sur son territoire.
6. L'organisation de stages pour la formation de cadres sportifs au Québec sera privilégiée.
7. Des stages de formation de cadres organisés avec le concours des universités.
8. Des spécialistes en loisir et en animation culturelle seront formés dans nos CEGEP et universités.

9. Le gouvernement accordera une collaboration entière, d'une part, à Mission 76, et d'autre part, aux Fédérations sportives, afin d'assurer une participation québécoise d'envergure aux Jeux Olympiques de Montréal.

LA SÉCURITÉ DU REVENU

Situation

Le domaine de la sécurité du revenu au Québec prend de plus en plus d'importance dans les préoccupations des citoyens. Que l'on soit payeurs de taxes ou bénéficiaires des diverses mesures de maintien et de soutien du revenu, on a tous des reproches souvent sérieux à formuler contre le système actuel. Certains déplorent le manque de coordination entre les divers programmes, d'autres constatant que la pauvreté est toujours là, s'en prennent à l'ensemble du système de sécurité du revenu.

Personne n'a l'impression d'en avoir pour son compte.

La part de plus en plus considérable que prennent les mesures sociales dans les dépenses du gouvernement inquiète d'autant plus les Québécois que l'on a l'impression qu'il n'y a personne qui contrôle vraiment les véritables besoins et les véritables objectifs dans ce secteur.

De plus, le sempiternel problème des relations fédérales-provinciales cause, là aussi, des problèmes que l'on n'a pas su encore surmonter.

En matière de politique de sécurité du revenu, le Québec apparaît réellement être à la remorque du gouvernement fédéral.

Problèmes

L'insuffisance de revenu et la pauvreté sont des réalités hélas fort présentes au Québec.

En 1971, on comptait au Québec plus de 225 000 familles pauvres et le nombre total de personnes défavorisées était d'environ 1 200 000 soit 1 Québécois sur 5. De plus, deux personnes vivant seules sur cinq étaient reconnues pauvres.

On peut donc se poser bien des questions sur la répartition actuelle des ressources dans le domaine de la sécurité du revenu.

L'objectif du programme de sécurité du revenu est double: PROTECTION DU REVENU ET SOUTIEN DU REVENU. Voici comment l'UNION NATIONALE le réalise:

1. Maintien des différentes formules actuelles d'assurance sociale telle que l'assurance-chômage, les indemnités d'accident de travail et les régimes de rentes et de pensions.
2. Révision complète de l'ensemble des formules actuelles de subventions universelles et d'assistance sociale pour les remplacer par une formule de revenu minimum garanti basée sur la méthode de l'impôt personnel.
3. Révision de tout le partage des compétences fédérales-provinciales dans le secteur de la sécurité du revenu par des ententes avec les autres États constitutants.
4. Instauration d'un système d'impôt personnel négatif qui comportera un revenu minimum garanti et un niveau de démarcation établi de telle sorte que les Québécois acceptent de payer la note qui ne saurait s'élever à un niveau supérieur aux coûts actuels et où également le taux marginal de taxation sera environ de 50%, c'est-à-dire suffisamment bas pour fournir aux gens une incitation substantielle au travail.
5. Dans le cadre du régime de revenu minimum garanti, basé sur le concept de l'impôt négatif, des mécanismes tels que les exemptions de base additionnelles seront prévues afin que les bénéficiaires de programmes de subvention universelle comme la sécurité de la vieillesse, les allocations familiales, etc. ne soient pas pénalisés par le nouveau système.
6. Indexation au coût de la vie et ajustement annuel des niveaux d'exemptions personnelles qui sont à la base du système d'impôt personnel négatif, afin que le revenu minimum garanti aux Québécois soit toujours dans la même proportion avec le revenu moyen des Québécois.
7. Série de mesures très importantes dans le domaine économique visant à assurer une stabilité au niveau général de l'économie et une croissance des revenus des Québécois.
8. Divers projets précis de retour au travail des assistés sociaux afin de répondre aux besoins et aux désirs de ceux que la formule nouvelle de revenu minimum ramènera sur le marché du travail.
9. Abaissement graduel de l'âge de la retraite de 65 à 60 ans (les régimes de retraite tenant compte de la poursuite de cet objectif).